DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize décembre deux mille vingt-deux

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
30	4	1	4

Objet :
17 - Nouveaux tarifs pour la boutique du Musée du Peigne et de la Plasturgie

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean- Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Patrick MERCIER, Pascal BAUDET.

REPRÉSENTÉS : Françoise COLLET (pouvoir à Mme Marie-Josèphe LEVILLAIN), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Mme Corinne REGLAIN), Fanny RIPPE (pouvoir à M. Jacques VAREYON), Laure MANDUCHER (pouvoir à Mme Anne-Marie GUIGNOT)

ABSENTS : Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Hugo CARRAZ est nommé secrétaire de séance.

Mme Anne MOREL, rapporteur, expose au Conseil municipal la nécessité de créer de nouveaux tarifs pour la boutique du Musée du Peigne et de la Plasturgie.

En effet, la boutique s'étoffe chaque année, en proposant de nouveaux produits à la vente, il convient donc de valider les tarifs correspondants.

Ces nouveaux tarifs sont annexés à la présente délibération sous forme de tableau. Ils seront applicables dès le vote.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Objet :
17 - Nouveaux tarifs pour la boutique du Musée du Peigne et de la Plasturgie

- Valide les nouveaux tarifs joints en annexe.

Fait à Oyonnax, le 13 décembre 2022

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 14 DEC. 2022
- par sa publication le 14 DEC. 2022

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)